

REPUBLIQUE FRANCAISE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(article L. 121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le conseil municipal de la commune de Bandol se réunira en séance ordinaire du 2ème trimestre 2021, le vendredi 21 mai 2021 à 17h , salle du conseil - mairie annexe - rue Gabriel Péri – 83150 Bandol.

En application du I et II de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire le maire a décidé que la séance du conseil municipal se déroulera salle du conseil municipal – mairie annexe – rue Gabriel Péri et se déroulera sans public. Les débats seront retransmis de manière électronique.

- 1** Résiliation amiable du bail à construction de la Maison des Vins
- 2** Indemnisation de monsieur René PORCHERON suite à l'endommagement de son véhicule
- 3** Service public des bains de mer - avis sur le rapport du délégataire - Lot n°1 Plages naturelles du Gand Vallat - SASU LE ROMARIN - exercice 2019
- 4** Réduction du titre 51/20 concernant l'établissement LE POISSON D'ARGENT
- 5** Budget principal - fonction 0258 « Aides directes aux associations » - Subventions aux associations - Exercice 2021
- 6** Création d'emplois
- 7** Rapport annuel du délégataire de service public «S.A. du Grand Casino de Bandol» - Exercice 2019/2020
- 8** Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Var - Travaux de voirie rue du 8 mai 1945 - Exercice 2021
- 9** Approbation des tarifs de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2022

Fait à Bandol, le **14 MAI 2021**

Le Maire,

